

## Points pour la réunion des DP du 9 Juillet 2019

1. Un salarié (il y en a peut-être d'autres) pour qui il restait 6,5 jours de congés payés au 31 mai s'est aperçu que seuls 5 jours ont été transférés automatiquement dans le CET au 1<sup>er</sup> juin. Le salarié a perdu ses 1,5 jours. Le problème n'est pas dû à la limite des 10 jours transférables annuellement ni au dépassement du plafond de 70 jours ou de 100 jours mais du refus de la Direction de transférer dans le CET les jours de fractionnement et le jour de récupération d'un Samedi férié. Pourtant les jours de fractionnement et le jour de récupération d'un Samedi férié font partie intégrante des jours de congés payés légaux (cf. code du travail) et à ce titre selon l'accord CET du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

« [...]

### 3.1. Principes

Tout salarié titulaire d'un compte épargne-temps peut y affecter sous réserve des plafonds annuels indiqués au §3.2. :

- des éléments temporels :
  - les journées de congés payés annuels légaux et conventionnels pour ceux dépassant 4 semaines par an ;
  - tout ou partie des congés d'ancienneté conventionnels ;
  - les journées de RTT ;
  - les journées compensatrices (JCET) des temps de pause du personnel travaillant en poste à l'année selon les modalités en place dans les établissements concernés en application des dispositions de l'article 2.2.5 de l'accord du 4 mai 1999 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail

[...] »,

ces jours de congés payés légaux dépassant le congé principal des 4 semaines de congés, doivent être transférables dans le CET.

Les délégués du personnel FO demandent à la Direction pour ce salarié et pour les autres salariés potentiellement dans ce cas, de respecter l'accord CET en transférant le cas échéant dans le CET les jours de congés payés légaux en plus des 5 jours de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés : les jours de fractionnement et le jour de récupération d'un Samedi férié.

### **Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***Les congés payés concernent bien les 25 jours de congés légaux. Sont appelés congés exceptionnels, le jour attribué lors d'une prise de congés entourant un jour férié tombant un samedi, et les jours de fractionnement. Ces jours ne sont en effet pas attribués automatiquement à tous salariés mais liés à des situations spécifiques / exceptionnelles. Par conséquent, ils ne peuvent pas être considérés dans la cible des jours définis comme transférables sur CET dans l'accord Alstom applicable.***

***Pour rappel, un ordre de priorité de prise de congé a été défini afin de limiter les pertes de jours de congés***

***1. Congés exceptionnels – non transférable sur le CET***

***2. Congés légaux (25 jours) – transférable seulement pour la 5<sup>ème</sup> semaine***

***3. Congés d'ancienneté – transférable sur le CET et monétisable***

2. Plusieurs salariés ayant déjà changé de PC il y a moins d'un an avec un PC HP (Elite Book 745 G4) sous Windows10 se voient imposer de rechanger de PC HP pour selon le système informatique avoir « un PC similaire aux derniers PC HP fournis ». Ce changement occasionne une nouvelle perte de temps incombant aux utilisateurs, avec la réinstallation des applications hors Pack Office et métiers nécessitant les droits administrateurs. De plus ces salariés étaient des volontaires « pilotes » qui ont déjà essuyé les plâtres au début de la migration. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction, si ce changement s'avère vraiment

indispensable, que le service informatique prenne en charge la réinstallation complète du nouveau PC.

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***Les raisons des changements de PC sont les suivantes :***

***o La performance des HP G4 est bien moindre que les HP G5 car ils ont un processeur AMD alors que les nouveaux modèles sont équipés de processeur Intel beaucoup plus performant.***

***o La campagne de changement est dû en grande partie à des retours négatifs d'utilisateurs sur les mauvaises performances ainsi que des problématiques de lenteurs sur l'ouverture de gros fichier Excel.***

***o IS&T avait remonté cette problématique des mauvaises performances chez HP et donc un geste commercial a été fait par HP pour remplacer gracieusement les HP Elitebook G4 par les HP Elitebook G5***

3. Sous Alista, l'imputation CBINT 103 (activité syndicale) n'est disponible que pour certains services : des salariés de plusieurs services devant imputer sur ce numéro n'y ont pas accès. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction que cette imputation soit disponible pour tous les services. Jusqu'à présent, ce numéro était utilisable pour les heures d'information syndicale. Si ce n'est plus le cas, les délégués du personnel FO demandent à la Direction d'indiquer quel numéro d'imputation doit être utilisé dans ce cas.

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***Ce point est remonté au département finance – dans tous les cas le système de pointage des activités syndicales sera revu dès la mise en place du CSE.***

4. Parkings : sur les racks à vélos, des personnes s'approprient des emplacements en laissant en permanence leurs chaînes antivol attachées. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire respecter le règlement d'utilisation des parkings.

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***Si cette situation persiste, nous serons obligés de couper ces équipements.***

5. Certains isoloirs sont occupés en permanence par des prestataires sans bureau. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de prévoir un bureau pour chaque prestataire.

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***Comme communiqué régulièrement en CE et en CHSCT un plan d'action est suivi régulièrement afin d'organiser au mieux l'attribution des bureaux.***

6. Depuis plusieurs semaines, il y a un dysfonctionnement récurrent des téléphones fixes de beaucoup de salariés au bâtiment Kappa. Les téléphones redémarrent de manière intempestive plusieurs fois par jour (exemple : plateau 3<sup>e</sup> étage Noyau C du bâtiment Kappa où une vingtaine de salariés sont concernés). Plusieurs demandes d'intervention ont été faites mais sans succès apparent. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire remettre en état le réseau de téléphonie fixe.

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***L'information sur la problématique de la téléphonie fixe est remontée aux équipes de téléphonie fixe et du réseau pour investiguer sur ce problème. Les interventions pour régler le problème ont été effectuées.***

7. Les délégués du personnel FO demandent à la Direction de faire vérifier la ventilation des vestiaires KAPPA (RDC) afin de s'assurer de son bon fonctionnement selon les normes en vigueur (en terme de débit d'air et d'aspiration).

**Réponse de la Direction du 9 Juillet 2019 :**

***La ventilation mécanique centralisée a été testée et est opérationnelle. Les débits d'air sont corrects. Néanmoins une analyse complémentaire aérologique sera menée.***